



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 30 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juin 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI-MANCINI, M. CHAREYRE, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme RUGGERI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. VOGLIMACCI

Etait absent :

M. GOMILA, Conseiller Municipal.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 46

Quorum : 25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Juin 2014

Délibération N°2014 /154

Adoption du compte de gestion du Receveur municipal et du compte administratif 2013. Régie avec autonomie financière du Port de plaisance.

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2013.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Madame Nathalie Ruggeri en qualité de séance qui cède ensuite la parole à Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué aux finances.

Monsieur Sbraggia expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif 2013 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 690 973.30 €

RECETTES : 1 947 771.82 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **256 798.52 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 341 021.63 €

RECETTES : 1 047 340.30 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **706 318.67 €**

Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : **963 117.19 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2013
Investissement	460 900.49		245 418.18	706 318.67
Fonctionnement	370 376.81	270 376.81	156 798.52	256 798.52
Total	831 277.30	270 376.81	402 216.70	963 117.19

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif,

Considérant que Madame Nathalie Ruggeri a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Laurent MARCANGELI, Député-maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Nathalie Ruggeri pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le comptable,

CONSTATE

A) Le compte de gestion présenté par monsieur le Receveur :

Les résultats le compte de gestion présenté par le trésorier municipal sont en concordance avec ceux du compte administratif.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2013
Investissement	460 900.49		245 418.18	706 318.67
Fonctionnement	370 376.81	270 376.81	156 798.52	256 798.52
Total	831 277.30	270 376.81	402 216.70	963 117.19

B) Le compte administratif 2013 :

Celui-ci se résume de la manière suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 690 973.30 €

RECETTES : 1 947 771.82 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **256 798.52 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 341 021.63 €

RECETTES : 1 047 340.30 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **706 318.67 €**

Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : **963 117.19 €**

Présentation synthétique du compte administratif 2013 Régie du port de plaisance

Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
Fonctionnement	1 690 973.30	Fonctionnement	1 847 771.82
Charges à caractère général	450 835.22	Prestations de services	1 309 871.10
Frais de personnel	644 636.28	Redevances concessions	211 893.61
Autres charges de gestion	24 613.88	Revenus des immeubles	255 913.86
Charges financières	268 927.43	Autres produits	6 538.25
Autres dépenses	18 247.49	Reprise sur provisions	63 555.00
Dotations aux provisions	283 713.00		
Investissement	341 021.63	Investissement	586 439.81
Dépenses d'équipement	188 193.11	Autres réserves	270 376.81
Dettes et emprunts	152 828.52	Subventions d'équipt perçues	115 350.00
		Provisions	200 713.00
Total	2 031 994.93	Total	2 434 211.63
Soit un solde positif sur réalisations		402 216.70	
Excédent de fonctionnement reporté 2012		100 000.00	
Excédent d'investissement reporté 2012		460 900.49	
soit un résultat global de clôture		963 117.19	
Recettes d'investissement à réaliser		0.00	
Dépenses d'investissement à réaliser		41 709.44	
Solde global CA 2013		921 407.75	

ARRETE

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROUVE

PAR 11 VOIX POUR

(M. Pieri, M. Cervetti, M. Luciani, Mme Lantieri, M. Digiacomì, Mme Guidicelli, Mme Riera, Mme Ferri-Pisani, Mme Sanguinetti, M. Casasoprana, Mme Fattacio),

35 ABSTENTIONS

(M. Sbraggia, Mme Ruggeri, M. Vannucci, Mme Guerrini, M. Pugliesi, Mme Ottavy-Sarrola, M. Voglimacci, Mme Ottavy, M. Balzano, Mme Costa, M. Aresu, Mme Biancamaria, M. Caneggiani, Mme Corticchiato, Mme Flamencourt, M. Paolini, Mme Pietri-Mistre, Mme Jeanne, Mme Bernard, M. Castellana, Mme Sichi, M. Luccioni, M. Kervella, M. Ferrara, Mme Falchi, M. Bacci, Mme Feliciaggi, M. Habani, M. Mondoloni, Mme zucarelli, Mme Villanova, Mme Massei-Mancini, M. Chareyre, M. Cau, Mme. Santoni-Brunelli)

1 NON PARTICIPATION

(M. Filippi)

Le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal.

Le compte administratif 2013 de la régie avec autonomie financière du Port de plaisance.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140630-2014_154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014
Publication : 03/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

